

À propos de la fermeture aux fins de conservation de l'esturgeon jaune de la rivière Winnipeg

Traditionnellement, on trouvait l'esturgeon jaune, poisson archaïque évolutionnaire, dans les grands lacs et dans de nombreuses rivières au sein des bassins hydrographiques de la baie d'Hudson, des Grands Lacs, du Mississippi et du Saint-Laurent. Sa longévité, sa grande taille, sa croissance lente et une maturité sexuelle tardive (à l'âge de 15 à 25 ans) associée à un cycle de reproduction intermittent mettent l'esturgeon jaune à la merci de nombreuses influences humaines, y compris la surpêche, la pollution et la perte d'habitat.

La surpêche pratiquée au cours de l'histoire a considérablement réduit les populations d'esturgeon jaune dans la rivière Winnipeg. Pour améliorer la situation, on a, dans un premier temps, interdit la pêche commerciale tout en tolérant un niveau inférieur de prises. Mais cela n'a pas permis d'augmenter les stocks d'esturgeons jaunes. Une fermeture aux fins de conservation de l'esturgeon jaune de la rivière Winnipeg a donc été mise en place en 1995, afin de permettre le rétablissement des populations. La fermeture interdit strictement la pêche et la possession d'esturgeons jaunes.

Au cours des 20 dernières années, en dépit de l'interdiction imposée par la fermeture, la pratique de la pêche avec remise à l'eau des esturgeons vivants dans la rivière Winnipeg n'a cessé de croître en popularité. L'une des causes est le succès de la fermeture aux fins de conservation qui a accru les stocks de poisson. Jusqu'à présent, le *Guide de la pêche à la ligne au Manitoba* ne donnait aucune information sur l'interdiction de la pêche à l'esturgeon jaune dans la zone faisant l'objet d'une fermeture aux fins de conservation. Cependant, étant donné la popularité croissante de la pêche à l'esturgeon jaune, les pêcheurs doivent connaître la loi, et cela d'autant plus que l'on continue à prendre des mesures pour moderniser la gestion de ce poisson.

Quelle zone est visée par la fermeture aux fins de conservation?

La zone visée par la fermeture aux fins de conservation de l'esturgeon jaune englobe la partie de la rivière Winnipeg située entre la frontière Manitoba-Ontario et la centrale électrique de Pine Falls.

Comment les choses ont-elles évolué depuis 1995?

Dans le tronçon de la rivière Winnipeg correspondant aux lacs Nutimik et Numaou, on estime que la population d'esturgeons jaunes est passée d'environ 8 000 en 1995 à environ 21 000 en 2011 et environ 49 000 en 2016. Bien que ces chiffres soient encourageants, il faut savoir que la plupart de ces poissons sont jeunes et n'arriveront à maturité que dans huit à quinze ans (figure 1).

Fréquence de la longueur à la fourche pour le lac Nutimik en 2016

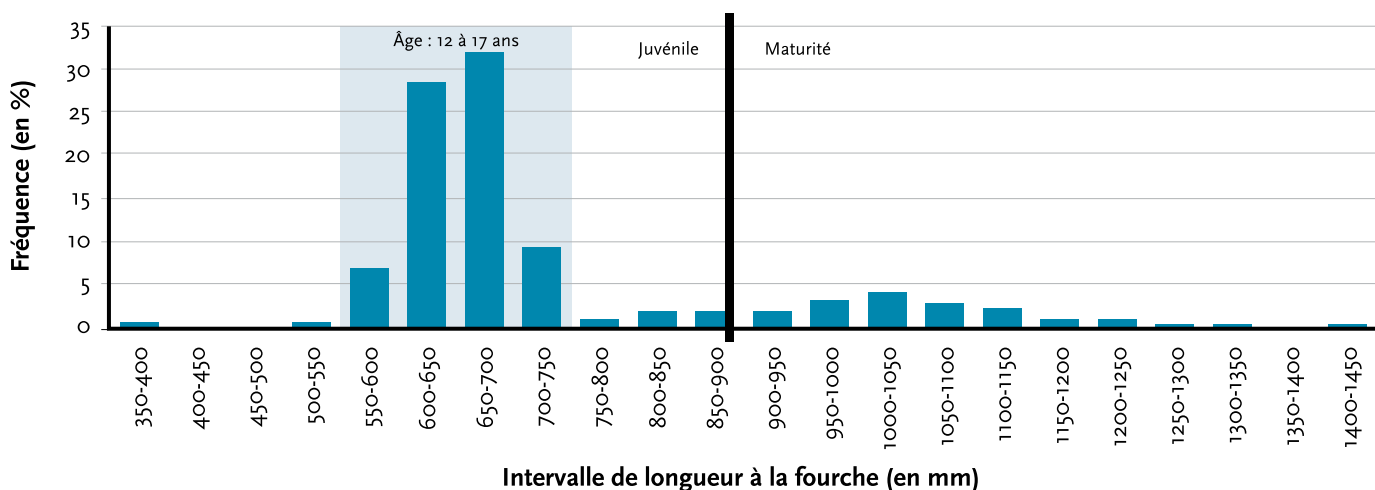



Figure 1 – Fréquence de la longueur à la fourche des esturgeons jaunes dans le tronçon de la rivière Winnipeg correspondant au lac Nutimik en 2016 (nombre = 304)



Entre Pointe du Bois et Slave Falls ainsi qu'en aval du lac du Bonnet, les projections de population sont positives, mais ces populations sont beaucoup plus petites que celles du tronçon de la rivière correspondant aux lacs Nutimik et Namao. Par ailleurs, la population au-dessus de Pointe du Bois n'a pas montré de signes de rétablissement. Les poissons de ce tronçon peuvent nager en amont jusqu'en Ontario, où aucune fermeture aux fins de conservation n'est en vigueur.

Quelles mesures prend-on actuellement?

Développement durable Manitoba continue d'évaluer ces populations d'esturgeons jaunes. Bien que les populations aient augmenté en dépit de la pratique accessoire de la pêche avec remise à l'eau des poissons vivants, des renseignements complémentaires sont nécessaires pour comprendre les conséquences sur les esturgeons jaunes de cette pratique ainsi que de l'augmentation éventuelle de la pression exercée par les pêcheurs à la ligne. On tiendra compte notamment de ces renseignements pour déterminer quand il sera possible d'atténuer ou de lever la fermeture. Il est également prévu d'effectuer une étude universitaire de 2018 à 2021 pour évaluer les conséquences de la pêche avec remise à l'eau sur les populations d'esturgeons. Elle fera suite à une étude préliminaire qui suggère que la pêche avec remise à l'eau a peu d'impact sur la mortalité des esturgeons jaunes dans la rivière Winnipeg. Des données additionnelles sont nécessaires pour pouvoir aboutir à une conclusion certaine.

Le personnel de Développement durable Manitoba continuera d'évaluer la [Stratégie de gestion de l'esturgeon jaune du Manitoba](#) (en Anglais seulement) – y compris en faisant le point sur les objectifs de gestion pour les populations de la rivière Winnipeg –, en concertation avec les utilisateurs de la ressource.

Le ministère n'a pas l'intention de mettre en place de nouveaux mécanismes d'exécution de la loi pour le moment. Les agents de conservation effectueront leurs patrouilles normales durant la saison de pêche pour veiller à que le public comprenne bien les lois concernant l'esturgeon. D'ici là, on demande aux pêcheurs de manipuler avec le plus grand soin les esturgeons jaunes qu'ils pourraient pêcher accessoirement avant de les remettre à l'eau.

Que faut-il faire si l'on attrape un esturgeon jaune?

Pour minimiser les blessures infligées au poisson et pour garantir le meilleur taux de survie possible, il faut utiliser les meilleures techniques de manipulation. Les pêcheurs doivent avoir à portée de main les outils leur permettant de retirer l'hameçon et de remettre le poisson à l'eau immédiatement. Si c'est possible sans risque, on devrait retirer l'hameçon sans sortir le poisson de l'eau. La manipulation appropriée des poissons contribue au rétablissement en cours des populations d'esturgeon jaune.

Un pêcheur qui attrape un esturgeon jaune marqué doit noter le numéro d'identification ainsi que la date et le lieu de la capture, puis communiquer ces renseignements au biologiste des pêches de la région de l'Est en composant le 204 345-1426 ou le numéro sans frais 1 800 214-6497.

